

## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT DÉFINISSANT CERTAINES FONCTIONS DU CADRE DE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

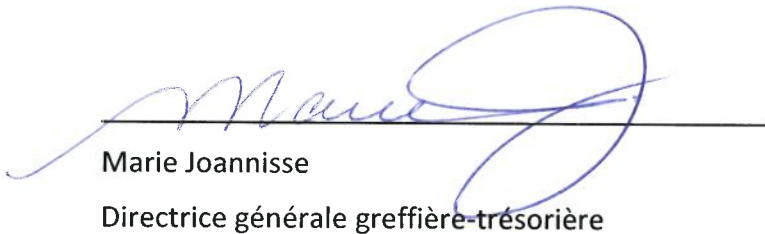
**CET AVIS** est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

**QUE** le Conseil a adopté le règlement numéro 263-2021, intitulé « Règlement définissant certaines fonctions du cadre de gestion de la Municipalité de L'Islet » lors de la séance du 16 novembre 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Ce règlement est disponible à l'édifice municipal ainsi que sur le site internet de la municipalité et toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à L'Islet, ce 23 novembre 2021



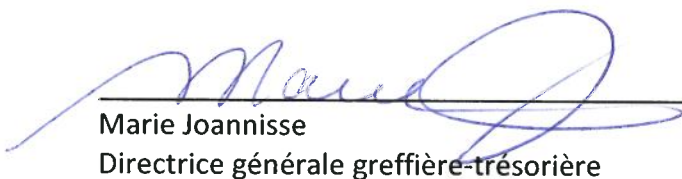
Marie Joannisse  
Directrice générale greffière-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la loi ce 23 novembre 2021.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,



Marie Joannisse  
Directrice générale greffière-trésorière